

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE
MAURIAC

CANTON DE YDES



MAIRIE D'YDES

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N°074-2024- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT POUR LA MANIFESTATION « COURIR A YDES »
le Dimanche 15 Septembre 2024**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'organisation de la manifestation « Courir à Ydes » le Dimanche 15 Septembre 2024,*

Considérant que la circulation à proximité des lieux festifs s'avère dangereuse pour la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules sera interdite **le Dimanche 15 Septembre 2024 de 6h00 à 18 h 00**, allée des Templiers, du rond-point de la Gendarmerie jusqu'à la Rue de la Gare, dans les deux sens, et sera déviée par :

- 1°) Sens Lagnac vers Place G. Pompidou :
 - RD 922
 - Rue Chalvignac
 - Rue du Docteur Basset
- 2°) Sens Place G. Pompidou vers Lagnac :
 - Rue du 8 mai
 - RD 922

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

Article 3 : Cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules de service, de secours et d'incendie.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Marlène VIGIER, « Ydes Athlétisme Club »,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur –Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 20 Août 2024

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE

